



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE
COMITE SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2019
A VIGEOIS

INVITES : M. GABRIEL FREYSSINET, PRESIDENT D'HONNEUR
M. JEAN-GEORGES MERMET, COMPTABLE PULBIC D'ALLASSAC

DELEGUES PRESENTS ET ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (CARTES HORS GEMAPI ET OP AMENAGEMENTS)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
ALLASSAC	CHRISTOPHE BOULOUX,	JEAN-LOUIS VAUJOUR
AYEN		PHILIPPE RAUGEL , LIONEL DELORD
BRIGNAC LA PLAINE		JEAN-LOUIS FILLAIRE, ROBERT LAFEUILLE
BRIVE LA GAILLARDE	JEAN-PIERRE VERNAT	ALEXANDRE BONNIE
CHABRIGNAC	BERNARD CHARRIERAS	BERANGERE LACROIX
CHARTRIER FERRIERE	CHRISTIAN BERNET	ANNE MAILLARD,
CHASTEAUX	RAYMOND LAFONT	YVAN MOULENE
COSNAC	GUILLAUME PELISSIER, PAUL MONTEIL	
CUBLAC	DANIEL PAJOT, MICHEL BONNEFOND	
DAMPNIAT	JEAN-PIERRE BERNARDIE, GUY COSTE	
DONZENAC	PHILIPPE LAVAUX, ANNETTE CONJAT	
ESTIVALS		MICHEL BIGEAT, HUBERT BOURNOL
ESTIVAUX		MARYSE CHAUZAS, ROBERT LYORIT
JUGEALS NAZARETH		FRANCIS BLAISE-FONDER, PHILIPPE TILLET
JUILLAC	OLIVIER GUIGNARD	JOSETTE FARGETAS
LA CHAPELLE AUX BROCS	MICHEL BERIL, SERGE ISHARD	
LARCHE	FRANÇOISE JUILLAT, SIMONE FRANÇOISE DUSSERT	
LASCAUX		ALAIN ZIZARD, ALAIN DAUPHIN
LISSAC SUR COUZE	COLETTE POMAREL	FRANCK VALET
LOUIGNAC		AMELIE PAVIE, REGIS LESCURE
MALEMORT	ALAIN RIGOUX, DENIS LEMIERE	JEAN-PAUL AVRIL, PATRICE PRIMAUT
MANSAC	DANIEL AUZELOUX	SONIA GOUDOUR
NESPOULS		JEAN-PIERRE WATTEBLED, BERNARD ROCHE
NOAILLES		JEAN-MARC FILONCZUK, MICHEL COUFFY
OBJAT	VERONIQUE DALY	ANDRE PERRIER, POUVOIR V. DALY
PERPEZAC LE BLANC		CHRISTOPHE BEGA, SANDRINE LABROUSSE
ROSIERS DE JUILLAC		SEBASTIEN NEYRAT, CELINE GAUL
SADROC	JACQUES LABROUSSE	JEAN-MARC CHAUZU
SAINT AULAIRE		CYRIL LALISSE,, FABIEN SORIN
SAINT BONNET LA RIVIERE		LOUISETTE COURNIL, JEAN-MARIE GALAUD
SAINT BONNET L'ENFANTIER		SOPHIE LEFEVRE, GILLES FREMINET
SAINT CERNIN DE LARCHE	ALAIN MARTY	JEROME CARBONNEL
SAINT CYPRIEN	BERNADETTE BRUNAUD, JOSIANE ROQUE	
SAINT CYR LA ROCHE		JEAN-PHILIPPE DELAGE, LAURENT COLIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (CARTES HORS GEMAPI ET OP AMENAGEMENTS)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
SAINT PANTALEON DE LARCHE P	DENIS LOUBRIAT, NATHALIE BIGEAT-MARCOU	
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	JEAN-PIERRE BERGEAL, BERNARD FARRUGIA	
SAINT ROBERT	BERNARD PIERREFITTE	MICHEL LESECQ
SAINT SOLVE		ALICE MAILLOT, LUCIEN LAMICHE
SAINT VIANCE	DANIEL SEGERAL, JOSETTE FERAI	
SAINTE FEREOLE		PIERRE DAUDY, MAURICE GOLFIER
SEGONZAC	JEAN-LOUIS MICHEL	LAURENT SEGUY
TURENNE	JEAN-PAUL CLERGEAU	CHRISTIAN BOUBERT
USSAC	RENE RONDEAU, RENE PLANADE	
VARETZ	AIME PONS	JEAN-PHILIPPE TAURISSON
VARS SUR ROSEIX		CEDRIC BOURDU, CHRISTINE CORCORAL
VIGNOLS	GERARD PETIT	OLIVIER SAVIGNAC
VOUTEZAC	LOUIS CAPELLOT, JEAN-CLAUDE REYNAUD	
YSSANDON		DIDIER DUBUIS, STEPHANE VEZINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (CARTES HORS GEMAPI)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CONDAT SUR GANAVEIX	MICHEL PLAZANET, JACQUES PLENSA	
ESPARTIGNAC	JEAN-CLAUDE BOMBILLON, EMMANUEL PRECIGOUT	
EYBURIE	NATHALIE CHASSAGNE	ERIC DUMOND
LAMONGERIE	SERGE VERDIN, ROMAIN VAN PUL	
MASSERET	BERNARD LABORIE, JACQUES ALLEMENT	
MEILHARDS		STEPHANE MALIGNE, FLORIAN FRACHET
ORGNAC SUR VEZERE		PHILIPPE BRAVARD, PIERRE PARVEAU
PERPEZAC LE NOIR	ALAIN LEULIER, PHILIPPE JANIN	
SAINT-YBARD	LAURENCE GERBE	SANDRINE CHASSAING
SALON LA TOUR	NATHALIE ROBERT	CHRISTIAN BERGER
UZERCHE	PHILIPPE NOUVET, GUY LONGEQUEUE	
VIGEOIS	DANIELLE DUMONT, LAETITIA PEYRUSSIE	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULL'AGGLO ET COMMUNES INDIVIDUELLES		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
TULL'AGGLO	JOSIANE BRASSAC-DIJOUX	BETTY DESSINE, ROGER CHASSAGNARD, CHRISTINE FAURIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
BEYSSAC	THEODORE ISSOMBO, ALAIN DUBUISSON	
CONCEZE		GEORGES MACARY, PASCAL HERMAND
ST MARTIN SEPERT	SANDRINE BOSSELUT, ANDRE HENAUT	
ST PARDOUX CORBIER	DANIEL BOUDINET, PASCAL PLATAUX	
ST SORNIN LAVOLPS	GUY LEFEBVRE, SERGE BEAUFILS	
TROCHE	GUY LACHAUD, JACQUES FEYDEL	

COMMUNES INDIVIDUELLES		
	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CHAMBOULIVE (CARTES SENTIER, OP AMENAGEMENTS)	JEAN-LUC RONDEAU, BERNARD GOURINEL	
PIERREFITTE (CARTES SENTIER, OP AMENAGEMENTS, SAUVEGARDE DU PATRIMOINE))		ISABELLE PARNEIX, THIERRY BAISSIERES

ADMINISTRATION SIAV :

M. MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL

Les signatures sont au registre des délibérations.

M. Jean-Pierre BERNARDIE, président remercie chaleureusement la municipalité de Vigeois représentée par Mme Danielle DUMONT, maire-adjointe, pour son accueil, la présence de tous les membres du SIAV, de monsieur Jean-Georges MERMET, comptable public d'Allasac et de monsieur Gabriel FREYSSINET président d'honneur du SIAV.

Il laisse la parole à Mme Danielle DUMONT, qui excuse l'absence de monsieur Jean-Paul COMBY, maire de Vigeois et présente sa commune.

Situé à proximité de l'A20 et de l'A89, et desservi par la ligne ferroviaire Paris-Toulouse, Vigeois compte 1250 habitants, démographie en légère augmentation en 2020 due au transfert d'un certain nombre de places de l'EPDA (établissement public départemental autonome) du Glandier éclaté sur trois sites (Vigeois, Lubersac, Arnac-Pompadour).

L'économie de ce bourg repose sur l'agriculture (bovins et céréales), le tourisme avec un patrimoine diversifié (vieux pont du XIIème siècle, l'abbatiale, l'if millénaire) et des activités de sport et de loisirs liées en grande partie à la présence du lac de Pontcharal. Enfin, tout un panel de services, commerces et associations de proximité dynamisent ce village.

Au préalable, le président informe l'assemblée de la nomination d'un nouveau délégué suppléant par la CCPUZERCHE – monsieur Jacques LALLEMENT en remplacement de monsieur Fabrice CAGNET (commune de Masseret).

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Véronique DALY (CABB) est nommée secrétaire de séance.

II- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 20 ET 27 JUIN 2019

Le président soumet à l'assemblée l'approbation des procès-verbaux des comités syndicaux des 20 et 27 juin 2019.

Ceux-ci sont approuvés l'unanimité

III- ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

▪ DELIBERATIONS

2019-06 MODIFICATION et REACTUALISATION DES STATUTS :

Le président propose d'adopter le projet de modification et de réactualisation des statuts.

Les modifications majeures sont les suivantes :

1 – en application de l'article L.5212-7-1 le nombre de délégués à compter du renouvellement des conseillers municipaux – mandature 2020 – sera le suivant :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chaque commune membre d'un EPCI à fiscalité propre et pour chaque commune adhérente à titre individuel à une ou plusieurs cartes

2- en application de l'article L.5211-18 du CGCT,

La commune d'Yssandon par délibération n°2018-46 du 23 novembre 2018 souhaite adhérer au SIAV à titre individuel aux cartes :

Sentiers

Sauvegarde du patrimoine

La commune de Jugeals-Nazareth, par délibération n°2019-21 du 25 juin 2019 souhaite adhérer au SIAV à titre individuel à la carte :

Sentiers ayant pour objet l'entretien et l'aménagement des sentiers non déclarés d'intérêt communautaire par les EPCIFP.

Dans les conditions de l'article 12 des nouveaux statuts, ces communes sont membres de la CABB Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et n'auront pas de contribution annuelle à verser au budget général du syndicat.

Le président propose au comité syndical d'adopter le projet de statuts joint à la présente délibération.

Ce projet de statuts sera subordonné à l'accord des conseils communautaires et municipaux. A compter de sa notification, chaque conseil communautaire et municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

Mr Jean-Louis MICHEL, délégué CPLP (Communauté de Communes du pays de Lubersac Pompadour) demande des précisions quant au choix des représentants. Le président précise que ce sont les EPCI qui nomment les délégués et les communes pour celles qui adhèrent à la carte.

2019-07 REGLEMENT INTERIEUR : Adoption du règlement intérieur

En application du CGCT et de l'article 17 des statuts, le président propose d'adopter le règlement intérieur ci-joint suite à la modification et réactualisation des statuts.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

2019-08 DETERMINATION DE TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique paritaire en date du 24 septembre 2019

Le président propose à l'assemblée /

De fixer le taux à 100% pour tous les grades d'avancement dans tous les cadres d'emploi.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

2019-09 A.GENERAL- GEMAPI - MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS « avancement de grades » au 01/03/2020

Deux agents seront promouvables en interne dans le cadre d'un avancement de grade, le 1^{er} mars 2020.

Le président propose à l'assemblée :

La création à compter du 1er mars 2020 de :

1 emploi Grade agent de maîtrise principal temps complet à raison de 35 hebdomadaires.

1 emploi Grade technicien principal 2ème classe temps complet à raison de 35 hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans cet emploi et les charges sociales seront inscrits au budget concerné aux chapitres prévus à cet effet.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

IV- GEMAPI

▪ DELIBERATIONS

2019-04 PLAN PREVISIONNEL ANNUEL DES TRAVAUX -REGIE 2020 – ENTREPRISES - ACQUISITION ZONES HUMIDES, MISSION DE CONSEIL, SENSIBILISATION, ANIMATION ET COMMUNICATION

Le Président présente :

- Le programme des travaux 2020 réalisés en régie qui a été défini et validé dans le cadre du P.P.G.C.E. (Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau).

Ces travaux correspondent à l'année 3 de la prolongation du programme 2013-2020 (arrêtés D.I.G. du 21 août 2013 et du 8 décembre 2017) et correspondent aux items 1, 2, 5, 8 de la compétence GEMAPI et 12 (hors GEMAPI).

- La dépense régie (3 ETP) comprenant la mission d'animation, de conseil, de sensibilisation et les travaux réalisés en régie et entreprise est estimée en 2020 à : **223 650€** en section fonctionnement.

- La dépense prévisionnelle des travaux « entreprises » : 15 000€

- La dépense prévisionnelle acquisition zones humides + frais accessoires : 24 000€

Programme prévisionnel 2020

Dépenses prévisionnelles	Montant prévisionnel	Subventions prévisionnelles	Autofinancement prévisionnel	
Mission de conseil, sensibilisation, animation et communication	132 191€	58 755€	73 436€	56%
Régie	91 459€	0€	91 459€	100%
Travaux entreprises	15 000€	0€	15 000€	100%
Acquisition zones humides frais annexes	24 000€	19 200€	4 800€	20%

L'aide financière pour la réalisation de ce programme et missions est sollicitée à une hauteur maximale de 80% (taux maximal non garanti).

Un acompte de 50% du montant prévisionnel de l'autofinancement sera demandé aux EPCI membres en cours d'année N.

Le solde sera demandé dès que le coût effectif pour l'année N sera connu.

Le Président demande aux membres du comité syndical :

- d'approuver le programme prévisionnel 2020 notamment la mission, animation, conseil, sensibilisation
- de décider sa réalisation ;
- d'approuver le mode de financement ;
- d'approuver le versement d'un acompte de 50% pour l'autofinancement de la régie ;
- à l'autoriser à solliciter l'attribution des aides de tous partenaires financiers et de signer les conventions et tous documents y afférents ;

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

2019-05 DEMANDE DE DIG (DECLARATION D'INTERET GENERAL)

Le PPGCE (Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau) commun du bassin versant Vézère est en cours d'élaboration avec tous les techniciens des structures concernées, mais ne sera pas abouti en 2020.

Le Président informe le comité syndical de la fin de la DIG en août 2020, qui permet d'intervenir sur les parcelles privées dans le cadre de la substitution des obligations d'entretien des cours d'eau par les riverains.

De ce fait, Il propose de :

- Faire une demande de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) sans enquête publique dans le cadre d'un PPGCE (Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau) pour l'entretien et la restauration des cours d'eau du territoire SIAV 2020-2024.

Il demande aux membres du comité syndical de :

- Se prononcer sur la réalisation d'un dossier de demande de DIG afin d'obtenir un arrêté préfectoral autorisant le SIAV à intervenir sur un programme d'entretien et de restauration des cours d'eau et sur la totalité de son périmètre,
- L'autoriser à déposer un dossier de demande de DIG et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

2019-06 AUTORISATION ACQUISITION ZONES HUMIDES

Monsieur le président informe le comité syndical du projet de faisabilité d'acquisition de zones humides

Deux projets sur des zones humides sont proposés :

1- Création d'une zone humide à vocation frayère à brochet sur des parcelles situées sur la commune de Varetz (CABB)

- Parcelle d'une surface de 3422 m²
- Parcelle d'une surface de 1992m²
- Parcelle d'une surface de 1516m²

En raison de leur localisation et une fois aménagées, les parcelles se caractériseront par un habitat propice à la reproduction du brochet et en zone d'expansion des crues.

Lors de la réalisation de l'état des lieux des sites, en 2017-2018, le SIAV a confirmé l'intérêt de cet espace notamment pour conserver et maintenir une zone naturelle rare de frai pour le brochet.

2- Création d'une zone humide de type mégaphorbiaies sur des parcelles situées sur la commune de Beyssac (CCPLP)

- Parcelle d'une surface de 9604 m²
- Parcelle d'une surface de 4631 m²

En raison de leur localisation, les parcelles se caractérisent par une végétation zone humide de type mégaphorbiaies.

Lors des visites de terrain en date du 21 janvier 2019 et du 19 mai 2019 avec la DDT, l'AFB, le CENNA et le SIAV confirment l'intérêt de cet espace notamment la préservation à l'état naturel de mégaphorbiaies a été confirmé dans le rapport de visite.

Le SIAV souhaite réaliser, après acquisition, un plan de gestion afin de définir les modalités d'entretien et de restauration écologique des parcelles citées ci-dessus.

Ces opérations seront menées en partenariat avec le CENNA (Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine) et la Fédération départementale de la Pêche en Corrèze.

L'enjeu majeur de ces projets d'acquisition reposent sur la préservation des milieux humides et aquatiques et protection des espèces. Ainsi, le SIAV envisage de réaliser des supports pédagogiques afin de sensibiliser les administrés à la protection de l'environnement et des milieux humides.

Cette action repose sur le principe de l'éducation à l'environnement et participe également à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du territoire

Le comité syndical autorise monsieur le président à engager toutes négociation et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The second part of the document provides a detailed breakdown of the financial data, including a list of all accounts and their respective balances. This information is crucial for understanding the overall financial health of the organization and for identifying areas where improvements can be made.

The following table summarizes the key financial metrics for the period covered by this report. It shows a steady increase in revenue over the last quarter, which is a positive sign for the company's growth. However, there is also a corresponding increase in expenses, which has led to a slight decrease in net profit. This highlights the need for more efficient cost management strategies to maintain profitability. The data also indicates that certain departments are performing better than others, providing valuable insights for resource allocation.

In addition to the financial data, the report also includes a section on operational performance. This section discusses the efficiency of the production process and the quality of the products. It notes that there have been some issues with quality control in the past few weeks, which has resulted in a higher rate of returns. This is a concern that needs to be addressed immediately to maintain customer satisfaction and protect the company's reputation. The report also mentions that the production process has become more streamlined, which is a positive development.

The final part of the document provides a summary of the findings and offers recommendations for future action. It suggests that the company should focus on improving its cost management and quality control processes to ensure long-term success. It also recommends that the company should continue to invest in research and development to stay ahead of the competition. The report concludes by expressing confidence in the company's ability to overcome these challenges and achieve its goals.

Pour information : Afin d'obtenir une évaluation précise des parcelles susceptibles d'être achetées, le président informe qu'une estimation financière de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) sera demandée. Cette requête a un coût journée de 650€ HT. S'il y a acquisition de parcelles, les frais annexes seront subventionnés à hauteur de 80%. Les membres de l'assemblée acceptent cette proposition.

INFORMATIONS GEMAPI

Mathias ROUX, coordinateur de gestion des milieux aquatiques présentent :

1 Régie et entreprises (PDF ci-joint)

Le Pré-bilan activités 2019 et le programme prévisionnel 2020

2 Plan étiage (PDF ci-joint)

Monsieur Jean-Luc RONDEAU, délégué de la commune de CHAMBOULIVE, demande l'impact des stations de pompage sur les débits de la Vézère et la Corrèze.

Cela concerne le petit cycle de l'eau, la station des Carderies n'est pas active actuellement, mais vu la situation hydrique sur les cours d'eau, le débit de la Vézère et la Corrèze ont été impactées.

A noter, qu'une cellule de crise départementale a été mise en place par les services de l'Etat, afin de gérer les restrictions d'eau par bassins versants.

Monsieur Jean-Claude REYNAUD délégué CABB Voutezac s'interroge sur la préservation des sources situées en terrain public, et anciens points de captage abandonnés au profit d'un seul point d'alimentation en eau potable : la station d'Agudour. En effet la mairie est régulièrement sollicitée par des propriétaires privées pour l'acquisition de ces points de captage.

L'exploitation de ces sources dérégulerait le cours d'eau principal et mettrait en danger l'alimentation en eau potable notamment en période d'étiage.

Pour réponse, cette question concerne la gestion du petit cycle de l'eau, mais met en évidence cette problématique...Des règles de quantification des prélèvements existent et doivent être observées.

V- OPERATIONS AMENAGEMENTS

RENOVATION DE PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE « CANOE »

Le président de la nécessité de remplacer neuf panneaux de signalétique « canoé » sur les communes de Cublac, Saint-Viance, Allasac, Estivaux, Uzerche. Le montant du devis fourni est de 592€ TTC et sera imputé en section fonctionnement de ce budget.

VI- NATURA 2000

COMITE SYNDICAL carte Natura 2000 du 9 septembre 2019

Le président informe l'assemblée, de la tenue d'une réunion du comité syndical de la carte Natura 2000 le 9 septembre 2019 au cours duquel a été décidé l'attribution du MAPA prestation de service « animation du DOCOB du site NATURA 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » 2019/2022 au CENNA Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine pour un montant de 79 680€ du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2022.

Fin de la réunion 19 heures 30.

Véronique DALY

Délégué CABB

Jean-Pierre BERNARDIE

président



